

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 18 février 2019

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit février, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : Carole BERNARD, Virginie HENRY, Elise MESSINGER, Samuel BULLIARD, Richard GIRARDCLOS et Jean-Pierre SANDOZ.

Absents excusés : François BANDELIER et Lionel SALA

Absents non excusés : Lucie LONCHAMPT et Annie MERCIER

Pouvoir : Lionel SALA à Elise MESSINGER

Secrétaire de la séance : Carole BERNARD

Date de convocation : 13/02/2019

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2019
3. ONF prévisions 2019
4. Propositions budget 2019

Questions diverses

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Carole BERNARD

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2019

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février.

Le procès-verbal est adopté par **6 voix pour, 1 voix contre et 1 Abstention**

-3 ONF PRÉVISIONS 2019

D'après l'estimatif produit par l'agent ONF les recettes seraient de 12 750 € et les dépenses de 6 900 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ces prévisions à 6 voix pour et 2 abstentions.

-4 PROPOSITIONS BUDGET 2019

Suggestions :

Enfouissement des réseaux secs : 110 000€ (SYDED subvention de 50 000€ reste à charge pour la commune 60 000€). Vu les délais du SYDED pour mandater ces travaux, ceux-ci ne pourront avoir lieu qu'en 2020 si tout va bien.

Portes École et périscolaire : 2 500€ (+ RAR 2018 : 11 000€)

Signalisations : 4 000€

Accessibilité, Rampe Église : 3 000€

Salle communale : 2 000€ (lave-vaisselle + gazinière)

Éclairage public :	8 000€ (Mialettes + Bouloye + Clos Benoit)
Cimetière :	3 500€ (+ RAR 2018 : 3 000€)
Changement toiture Cure :	48 000€ (devis PARENT 78 000€ et BULLIARD 46 500€)
Réfection voirie :	60 000€
Boîte à livres :	réalisé par l'agent communal
Total Investissement :	134 000€

Voir pour les barrières de la Bouloye.

*Portes École et Périscolaire : Annie MERCIER demandait si il était possible de mettre des portes de couleur mais cela engendrerait une plus-value de 20 à 30 %.

Le choix a été fait à, **6 voix pour**, de choisir la couleur blanche avec deux carreaux.

Virginie HENRY demande si des travaux pour l'Église ont été budgétisés.

Richard GIRARDCLOS demande que soit élagués les arbres le long du Rigoulot.

- QUESTIONS DIVERSES

Repas des anciens : Il se déroulera le samedi 2 mars au Bellevue de Saint-Hippolyte. Le conseiller municipal accompagnant est Lucie LONCHAMPT, cette année.

Mouv'nGO : service de mobilité qui propose des véhicules électriques en auto-partage tous les jours. Monsieur le Maire souhaitait voir si le Conseil Municipal était d'accord de mettre ce service en place pour les habitants.

Broyage : Lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2018, il a été accepté la mise en place d'un service broyage réalisé par l'employé communal après inscription en Mairie. Les papiers pour information auprès des habitants vont être distribués dans chaque boîte aux lettres.

Courriers : Festigang écrit pour nous proposer à la vente un kit de décoration pour le carnaval des 23 et 24 mars 2019.

Mail : Jean-François BINON, héraldiste amateur, propose ses services, gratuitement, afin de créer le blason de la Commune.

Élise MESSINGER demande si les vitraux ont été réparés à l'Église. Ces travaux ont été réalisés en Juillet 2018.

Richard GIRARDCLOS signale qu'un foyard est tombé dans le chemin qui rejoint le pré carré depuis les rochers du Bourbet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Alexandre MONNET